

Une carte d'abonnement à la poste restante dans la poche de Saint-Nazaire (mars 1945)

Bertrand SINAIS

" PIÈCE DU MOIS " DU 6 AVRIL 2024

N° 598.
(706-J. 21.54. 39)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE D'ABONNEMENT A LA POSTE RESTANTE.

délivrée par le bureau de LA BAULE (Timbre horizontal du bureau.) Sous le N° 2

le 15 Mars 1945 à M. Willems
(Nom)

Prénoms Adémond

demeurant à La Baule rue de la Gare N° 42

VALABLE JUSQU'AU 15 Mars 1945
(inscrivez la date en gros caractères.)

Signature du Titulaire.  Signature du Receveur. Diary

Les cartes périmées sont retirées des poches de leurs titulaires et renvoyées à la direction du département d'origine

Appliquer ci-dessous les timbres-poste représentant le montant de l'abonnement et les oblitérer soigneusement. — Appliquer en outre un timbre-quittance et l'oblitérer également.



Timbre de Quittance de 10 fr. 25.

4 pièces d'identité produites sur Carte d'identité n° 1134
Carte professionnelle d'identité (1) délivrée à de la Gare le 13 Avril 1942
le sous le n°

(1) Decrite ici les pièces d'identité produites par les personnes autres que les voyageurs de commerce.
(2) Pour les voyageurs de commerce seulement

Il s'agit d'une carte d'une validité d'un an permettant à son titulaire de recevoir des plis en poste restante sans avoir à payer à chaque opération. Le droit d'abonnement se matérialisait par l'apposition d'un ou plusieurs timbres-poste sur la carte. Ils étaient oblitérés par le timbre à date du bureau. En outre, de 1922 à 1950, ils devaient être accompagnés d'un timbrage fiscal.

La poste restante, gratuite avant 1920, devient alors payante. Elle était payable par l'expéditeur ou le destinataire. Par la loi du 29 mars 1920, une carte d'abonnement à la poste restante a été créée

pour les voyageurs de commerce titulaires de la carte d'identité professionnelle. La loi du 30 juin 1922, entrée en vigueur le 14 juillet, a étendu cette possibilité à toute personne moyennant l'acquittement d'un droit plus élevé.

Nous sommes le 15 mars 1945 et 30 000 Allemands sont retranchés dans la poche de Saint-Nazaire depuis le 19 août 1944. Le tarif de la carte d'abonnement est de 30 francs pour les voyageurs de commerce et 60 francs pour les autres personnes depuis le 5 janvier 1942.

La carte est revêtue de 60 francs en timbres-poste de la série Blasons de 1943 et 1944, disponibles dans la poche de Saint-Nazaire. En revanche, le timbre fiscal à 25 c n'étant plus disponible, il est remplacé par une mention manuscrite « Payé sur état » avec paraphe du guichetier.